

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 SEPTEMBRE 2009

PRESENTS : MM DE CARLI – BRIGIDI – MAAZI - LEPEZEL – KABA – CHEMINI – BUTTAY – FERRARI - BERNARD - FEITE - LOT – MARINI – Mmes LECLERC – DI PELINO - HENROT – KHACEF – DA COSTA - GIANNINI - CRESTANI – MIRANDOLA

EXCUSES : Mmes PIERRE – DIAGNE – ABRAM - BRIGIDI-GODEY - BESSICH – MM BARCELLA – TOUDMA

ABSENTS : Mlle BOUSSERA –M. BOVA

POUVOIRS : Mme DIAGNE à M. DE CARLI – Mme ABRAM à Mme LECLERC – Mme BRIGIDI-GODEY à M. MARINI – Mme BESSICH à M. FEITE – M BARCELLA à M. BERNARD – M. TOUDMA à M. BRIGIDI

Ordre du jour :

- **Subventions au monde associatif**
- **Sollicitation d'une subvention d'investissement auprès de l'état relative à la création d'un bâtiment à destination culturelle et d'éducation populaire**
- **Décision modificative N°2 : Commune**
- **Décision modificative N° 2 : Service des eaux**
- **Vente de terrain à Monsieur FERREIRA (Boulevard du 08 mai 1945)**
- **Convention gendarmerie**
- **Abattement de 10% de la valeur locative moyenne pour les titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité et de l'allocation aux adultes handicapés**
- **Demandes de subventions auprès du Conseil Général – Dotation Communale d'Investissement – Programme global 2010**
- **Demande de subvention auprès de l'Etat (DGE des communes) : Réfection des huisseries et du bardage à l'école Albert Lehlen Bâtiment 1**
- **Demande de subvention auprès de l'Etat (DGE des communes) : Réfection des Huisseries à l'école Jules Ferry**
- **Demande de subvention auprès de l'Etat (DGE des communes) : Réfection des peintures salle de jeux école Jean de la Fontaine Maternelle et Jean Macé Maternelle**
- **Vente d'une parcelle de terrain à AZ MEDICAL**

SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITATION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL**
- **SOLLICITATION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE CENTRE COMMERCIAL DES BLEUETS**
- **MOTION RELATIVE A LA PRIVATISATION DE LA POSTE**

1) SUBVENTIONS AU MONDE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes :

- Comité des fêtes « Joies et Distractions » : 1.000€
- Maison de la Citoyenneté Mondiale : 600€
- Association 2 Mask : 153€
- X-MOVE : 522.08€

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement des subventions proposées.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

2) SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'ETAT RELATIVE A LA CREATION D'UN BATIMENT A DESTINATION CULTURELLE ET D'EDUCATION POPULAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment appelé « La Roseraie » doit être transformé en un espace destiné à la diffusion et la création culturelle et à l'Education Populaire.

Ce projet a déjà fait l'objet de sollicitations de subvention auprès de la Région Lorraine et du Département qui ont répondu favorablement à son financement.

Le coût des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 670 000 H.T. Notre commune est éligible à une dotation de développement urbain pour 2009 créée par l'article 172 de la loi de finances.

Cette dotation est destinée à renforcer le soutien de l'Etat aux communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale les plus prioritaires.

Elle doit permettre à notre commune d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendu aux habitants afin de renforcer la mixité sociale, en complémentarité avec les projets de rénovation urbaine.

Le projet de transformation prévu pour la Roseraie sera bien dédié à renforcer l'accès à la connaissance, à la culture et aux nouvelles technologies et correspond parfaitement aux objectifs de la D.D.U.

Le Conseil, faisant sienne les propositions du Maire,

Sollicite les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention, la plus élevée possible, auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain pour l'affecter au projet de transformation de l'ancien bâtiment « La Roseraie ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

3) DECISION MODIFICATIVE N° 2 : COMMUNE

Après avis de la Commission des Finances en date du 03 septembre 2009, Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

68	dotations aux amortissements	+ 18 500 €
023	virement à la section d'investissement (de la section fonctionnement)	- 18 500 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

28	amortissement des immobilisations	+ 18 500 €
021	virement de la section fonctionnement (en section d'investissement)	- 18 500 €

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

4) DECISION MODIFICATIVE N° 2 : SERVICE DES EAUX

Après avis des services de la Trésorerie Principale de Longwy, Monsieur le Maire propose les régularisations comptables suivantes concernant les amortissements des immobilisations et des subventions du service des eaux.

Ouverture de crédits :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

68/042	dotations aux amortissements	+ 69 100 €
023	virement à la section d'investissement (de la section fonctionnement)	- 21 500 € -----
		+ 47 600 €

RECETTES

70111	vente d'eau	+ 31 000 €
777/042	quote part subv d'inv.	+ 16 600 € -----
		+ 47 600 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

23	travaux	+ 31 000 €
139/040	subvention d'équipement	+ 16 600 € -----
		+ 47 600 €

RECETTES

28/040	amortissement des immobilisations	+ 69 100 €
021	virement de la section fonctionnement (en section d'investissement)	- 21 500 € -----
		+ 47 600 €

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal,

Autorise l'ouverture des crédits concernant les amortissements du Service des eaux.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

5) VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR FERREIRA (BOULEVARD DU 08 MAI 1945)

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente d'une partie du terrain issue de la parcelle cadastrée AC 201 d'une contenance totale de 4.818 m2, soit 94 m2 au prix de 2.062,54 €uros hors droits et taxes.

Vu l'avis des services des domaines en date du 30 avril 2009,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à vendre une partie de la parcelle cadastrée AC 201, d'une contenance de 94 m2 au prix de 2062,54 €uros hors droits et taxes à M. FERREIRA.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

6) CONVENTION GENDARMERIE

Il est proposé d'autoriser le maire à signer avec la gendarmerie une convention (renouvellement) d'occupation du château d'eau (antenne), annexée à la présente.

La commission Travaux et Urbanisme a émis un avis favorable.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer une convention d'occupation du château d'eau avec la gendarmerie.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

7) ABATTEMENT DE 10 % DE LA VALEUR LOCATIVE MOYENNE POUR LES TITULAIRES DE L'ALLOCATION SUPPLEMENTAIRE D'INVALIDITE ET DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'Article 120 de la Loi de Finances de 2006 prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de proposer un abattement de 10% de la valeur locative au bénéfice des personnes handicapées.

Un seul abattement est appliqué quelque soit le nombre de personnes handicapées ou invalides résidant dans l'habitation.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 03 septembre 2009, Il propose au conseil de délibérer.

Le conseil municipal considère que cette décision est une mesure de solidarité sociale en direction des personnes en grande difficulté et décide de mettre en place l'abattement de 10% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune aux contribuables qui sont :

- titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L 815-24 du code de sécurité sociale. ;
- titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- Atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ;
- Titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L 243-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Ou qui occupent leur habitation avec des personnes visées ci-dessus.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

8) DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL – DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME GLOBAL 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le programme global 2010 au titre de la dotation communale d'investissement.

Il rappelle que les projets concernés sont :

- Réfection des huisseries et du bardage à l'école Albert Lehlen bâtiment N° 1 pour un montant de : 376.337,79 € H.T.

- Réfection des huisseries à l'école Jules Ferry pour un montant de : 25.083,61 €H.T.

- Réfection des peintures salle de jeux de l'école Jean de la Fontaine Maternelle et de l'école Jean Macé Maternelle pour un montant de : 20.484,95 € H.T.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, une subvention au titre de la dotation communale d'investissement 2010 pour les projets proposés ci-dessus.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

9) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DGE DES COMMUNES) : REFECTION DES HUISSERIES ET DU BARDAGE A L'ECOLE ALBERT IEHLEN BATIMENT 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'état des huisseries et du bardage de l'école Albert Iehlen bâtiment 1, il y a lieu de procéder à leur réfection.

Il signale que le coût de ces travaux s'élève à 376.337,79 € H.T.

Monsieur le Maire informe enfin l'assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DGE des communes).

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite de l'Etat, l'octroi d'une subvention pour financer cette opération.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

S'engage à voter chaque année les sommes nécessaires au bon entretien des huisseries et du bardage.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

10) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DGE DES COMMUNES) : REFECTION DES HUISSERIES A L'ECOLE JULES FERRY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'état des huisseries de l'école Jules Ferry, il y a lieu de procéder à leur réfection.

Il signale que le coût de ces travaux s'élève à 25.083,61 € H.T.

Monsieur le Maire informe enfin l'assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DGE des communes).

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite de l'Etat, l'octroi d'une subvention pour financer cette opération.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

S'engage à voter chaque année les sommes nécessaires au bon entretien des huisseries.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DGE DES COMMUNES) : REFECTION DES PEINTURES SALLE DE JEUX ECOLE JEAN DE LA FONTAINE MATERNELLE ET JEAN MACE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'état des peintures des salles de jeux des écoles Jean de la Fontaine Maternelle et Jean Macé Maternelle, il y a lieu de procéder à leur réfection.

Il signale que le coût de ces travaux s'élève à 20.484,95 € H.T.

Monsieur le Maire informe enfin l'assemblée que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DGE des communes).

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal considérant la nécessité de réaliser ces travaux, sollicite de l'Etat, l'octroi d'une subvention pour financer cette opération.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

S'engage à votre chaque année les sommes nécessaires au bon entretien de ces salles de jeux.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12) VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A AZ MEDICAL

Cette délibération annule et remplace celle en date du 05 octobre 2006

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AN 283 d'une contenance totale de 38.590 m² soit 3.274 m² au prix de 32.200 euros hors droits et taxes

Vu l'avis des Domaines en date du 31 juillet 2009

Vu l'accord de la Commission d'Urbanisme en date du 03.09.2009

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à vendre une partie de la parcelle cadastrée AN 283 d'une contenance de 3.274 m² au prix de 32 200 €uros hors droits et taxes à AZ MEDICAL.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

13) SOLLICITATION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Mont-Saint-Martin a signé une Convention Développement Culturel avec le Département.

Dans ce cadre, 2 dossiers ont été déposés et ont bénéficiés d'un accord de principe pour un financement du Conseil Général. Il s'agit du projet du « Pôle de l'oralité - Festival en chaises longues » et « Retour en Lorraine ».

Ces actions s'inscrivent dans une démarche dynamique et affirment la culture comme moyen de développement du territoire local et élément d'une meilleure qualité de vie pour les populations.

Il s'agit au travers de ces 2 actions de favoriser l'expression culturelle, de renforcer les passerelles avec la vie associative, socioculturelle et sociale.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention d'un montant de 25.000 € pour le dossier « Pôle de l'oralité - Festival en chaises longues » et un montant de 10.000 € pour le dossier « Retour en Lorraine.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

14) SOLLICITATION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE CENTRE COMMERCIAL LES BLEUETS

Dans le cadre du projet de restructuration du quartier du Val Saint Martin, inscrit au sein de la procédure ANRU, une étude urbaine, réalisée en février 2008 par l'Agence d'urbanisme, a relevé la nécessité de modifier totalement le Centre Commercial des Bleuets.

Epareca, structure publique a été missionnée par les pouvoirs publics et a confié une étude juridique et financière à la SCET qui a consulté l'ensemble des occupants et qui a rendu ses conclusions en mars 2009.

Cette analyse a porté sur la structure de la copropriété, sur l'estimation des murs commerciaux et sur l'estimation des fonds de commerces.

La seule solution retenue est la destruction et reconstruction sur une base de 950 m2 seulement contre à peu près 1900 m2 aujourd'hui.

Cette reconstruction, strictement commerciale, se ferait sous la forme d'une barre uniquement en rez-de-chaussée qui aurait sa façade principale sur la place du 19 mars et une petite partie sur l'esplanade de la paix.

A cette construction serait adossé un petit immeuble dont la façade principale donnerait sur l'esplanade de la paix et qui accueillerait des services de profession libérale de santé en rez-de-chaussée et une vingtaine de logements dans les étages.

Le coût global est estimé à un peu plus de 4.5 millions d'euros H.T. et comprend, les acquisitions, les transferts, les évictions et la reconstruction.

Epareca qui sera le porteur de l'opération, lancera les procédures administratives de Déclaration d'Utilité Publique, l'appel d'offre pour son équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux.

Le Conseil Général a fait connaître sa possibilité de participer au montage financier de l'opération de reconstruction.

Le Conseil, faisant sienne les propositions du maire,

Sollicite une subvention, la plus haute que possible, auprès des services du Conseil Général afin de participer au montage financier relatif à la restructuration du Centre Commercial des Bleuets.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

15) MOTION RELATIVE A LA PRIVATISATION DE LA POSTE

A l'horizon 2010, La Poste sera transformée en société anonyme, en vue de son introduction en bourse et de sa vente à des capitaux privés.

Cette privatisation est un prélude à l'ouverture du marché du courrier en 2011, recommandée par les directives européennes.

Derrière les mots, le projet est connu :

- réduction du nombre de bureaux et des horaires d'ouverture, (Gouraincourt très prochainement)
- mise en cause de la péréquation et de l'égalité tarifaire,
- mise en cause du statut des personnels,
- augmentation du prix du timbre et des services postaux,
- abandon des missions de service public pour drainer l'épargne populaire vers la spéculation.

La Poste est utile au développement économique, notamment pour les petites entreprises, les commerçants et les artisans. Les français y sont attachés.

La communication, l'échange postal ne sont pas des marchandises mais un droit inaliénable de chaque personne, un lien pour tous pour l'intérêt général.

Au lieu de discréditer La Poste depuis de nombreuses années et de la priver des moyens d'assurer ses missions, le Gouvernement devrait s'attacher à répondre aux besoins et aux attentes des usagers.

Le Conseil Municipal dit « NON A LA PRIVATISATION DE LA POSTE » et appelle les habitants de Mont Saint Martin à participer à la votation qui se tiendra du 28 septembre au 3 octobre 2009.

Cette motion a été approuvée par 25 voix pour – 1 abstention Monsieur Daniel BARCELLA (Pouvoir).

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Général,

S. DE CARLI